Image not found or type unknown

Location d'un bien acquis en TVA réduit

Par **Nunes Jessica**, le **24/06/2017** à **12:45**

Bonjour,

Je suis actuellement propriétaire d'un studio que j'ai acquis seul en 2014, en VEFA et en TVA réduit, avec un PTZ.

Je viens de me pacser et j'ai un projet d'enfant avec mon compagnon. Nous souhaitons donc acquérir un bien plus grand afin de commencer nos projets de famille.

Cependant après étude du marché, je me rend compte que la vente de l'appartement me ferai perdre l'apport que j'ai placé il y a 3 ans... Je vendrais donc à perte et cela n'est pas envisageable pour moi.

Je pensais donc mettre en location l'appartement.
Mon problème c'est que je ne sais pas dans quelle condition cela peut se faire.
Dois-je payer la TVA complète afin de pouvoir le louer?
Dois-je rembourser mon PTZ entièrement ? Pour rembourser mon PTZ puis-je faire un rachat de crédit ?
Tout cela sachant que ma situation familiale a changé depuis mon achat...

Je suis un peu perdue dans tout ça. Si quelqu'un a des réponses je lui saurais reconnaissant de me sortir de mes questionnements.

Merci d'avance.

Jessica.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés